



Compatibilité climatique

Fondation Patrimonia

Caractérisation

La Fondation Patrimonia a un volume d'investissement (fin 2021) d'environ 2.4 milliards de francs suisses et se classe environ au rang 100+ des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Patrimonia présente une Politique d'investissement durable, qui comprend en termes généraux l'Active Ownership ainsi que l'intégration des critères ESG (Environmental, Social, Governance) dans ses décisions d'investissement. Les aspects de durabilité devront faire partie du dialogue avec les gérants d'actifs existants ainsi que lors de la sélection de nouveaux gérants d'actifs. Dans son Rapport sur la durabilité 2020, Patrimonia présente un état des lieux sur une mise en œuvre qui devrait s'orienter sur la trame des UN Sustainable Development Goals. Pourtant, en ce qui concerne des mesures sur les placements mobiliers, il n'en ressort que des réallocations ponctuelles (voir ci-dessous).

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Patrimonia n'a pas encore annoncé si et comment elle entend intervenir de manière durable et exhaustive dans les décisions prises dans le cadre du processus d'investissement en conformité avec le guide ESG pour les caisses de pension suisses.
- Ce guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP recommande à ses membres une voie d'action basée sur la double matérialité – à la fois la prise en compte des risques ESG et climatiques financiers («financial materiality») et le passage à un impact positif sur l'économie réelle («impact materiality») en matière d'ESG et de climat.
- Par conséquent, dans un premier temps, elle devraient élaborer et communiquer les principes d'une politique de durabilité/ESG selon le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP visant à intervenir de manière exhaustive et durable dans les décisions prises dans le cadre du processus d'investissement proprement dit.
- Patrimonia devraient appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG et des risques financiers liés au climat dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.
- Elle devrait décider des mesures concrètes qu'elle veut demander aux gestionnaires de la fortune afin qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises dans le processus d'investissement et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Dans son Rapport sur la durabilité 2020, Patrimonia aborde les risques climatiques.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille et pour augmenter la qualité ESG

Patrimonia n'a pas encore pris de mesures exhaustives pour décarboniser le portefeuille mobilier.

Selon le Rapport sur la durabilité 2020, en 2019, Patrimonia a vendu une partie de ses participations dans un fonds indicel d'actions globale au profit du fonds actions Wellington Global Impact Fund qu'elle appelle «Impact Investing»). L'approche de ce produit viserait à générer des rendements attractifs en investissant dans des sociétés innovantes dont les produits et services de base traitent les principaux enjeux sociaux et environnementaux. Patrimonia signale que ce fonds couvrirait ainsi 15 des 17 objectifs des UN Sustainable Development Goals. Un tableau permet de voir pour quels objectifs ce fonds est censé être efficace. Patrimonia a décidé d'augmenter son investissement dans ce fonds et visant une allocation de 15% de ses actions de grandes capitalisations des pays développés.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- De par leur nature, les UN Sustainable Development Goals, ne sont pas définis dans le sens de prescriptions détaillées permettant une certification. Ils sont donc ouverts à la propre interprétation des utilisateurs, ce qui entraîne un risque de «greenwashing».
- En l'état actuel des connaissances, l'«Impact Investing» sur le portefeuille d'actions n'est pleinement efficace que si l'univers de placement est réduit de manière très ciblée aux entreprises qui peuvent démontrer une utilité spécifique pour la transition climatique et pour les Sustainable Development Goals applicables. Ceci est notamment le cas dans les catégories de placement Infrastructure et Private Equity/Private Debt dans les placements alternatifs.
- Une description plus détaillée du thème, du contenu, des bénéficiaires et de l'impact positif sur les groupes de population et l'environnement fait défaut.
- En outre, le volume actuel des placements et le pourcentage par rapport aux actifs ne sont pas publiés.

Toujours selon le Rapport sur la durabilité 2020, dans le cas des actions suisses Small and Mid Cap et des actions des marchés émergents, des fonds actifs sont utilisés. Les deux fonds d'actions suisses de petites et moyennes capitalisations sont dits d'intégrer pleinement des critères ESG dans leurs processus d'investissement tout en développant des solutions durables et axées sur l'impact pour ses clients. Pour les actions des marchés émergents, des critères liés au développement durable seraient également intégrés et certains titres peuvent également être exclus.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Une description plus détaillée du thème, du contenu, des bénéficiaires et de l'impact positif sur les groupes de population et l'environnement fait défaut.
- En outre, si ces placements ont effectivement un impact, le volume actuel des placements et le pourcentage par rapport aux actifs ne sont pas publiés.

Adhésion à des associations de développement durable

Patrimonia est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et de l'ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse, Patrimonia a notamment participé à deux initiatives d'engagement remarquables et réussies : dans le cas de Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas d'Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, Patrimonia avait participé en particulier depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel, qui avait demandé à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Patrimonia est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO2eq. Le principal axe d'action de l'initiative est : «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension qui se regroupent dans l'ETHOS Engagement Pool International accèdent, selon les rapports d'activité, via Ethos en tant que «Participant» à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montrent les Progress Reports de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20

(TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Patrimonia n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

Conclusion:

Pas de compatibilité climatique :

- Une politique de durabilité basée sur les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) est en place – mais n'a qu'un impact au mieux marginal sur les investissements de portefeuille et le processus de sélection des entreprises; au fait elle ne se base pas encore sur une trajectoire spécifique d'intégration des critères ESG dans le respect du Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP).
- La prise en compte des risques financiers liés au climat («financial materiality») se limite à l'Active Ownership pratiqué via l'ETHOS Engagement Pool International dans le cadre de Climate Action 100+ – sans la combinaison d'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille et de l'Active Ownership, le devoir de diligence fiduciaire n'est pas respecté.
- De même, la transformation à un impact climatique positif sur l'économie réelle («impact materiality») ne se fera pas sans la combinaison de l'Active Ownership et d'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille; une base pour

cela est le concept de la double matérialité selon le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP de juillet 2022.

Une stratégie climatique explicite pour une trajectoire de décarbonisation du portefeuille en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – 1,5°C maximum et zéro émission nette de gaz à effet de serre financée au plus tard en 2050, orientée vers les objectifs actuellement les plus avancés du Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance fait encore défaut.



Tendance 2020-2023 :

Évaluation: légèrement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Patrimonia a pris un départ avec sa Politique ESG et avec l'Engagement qu'elle a commencé à déployer, qui inclut également le domaine des combustibles fossiles.
- Une véritable stratégie ESG et climatique avec une trajectoire de décarbonisation planifiée pour tous les investissements en valeurs mobilières se fait toujours attendre – entendue comme l'intégration holistique de notations ESG dans le processus de sélection des titres et la gestion de portefeuille en ce qui concerne l'impact climatique («impact materiality»), conformément au guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP).
- La fondation devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration des critères ESG, clairement définie et efficace en termes de contenu, dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille avec un bilan net zéro au plus tard 2050, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Ces objectifs de réduction du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intenses en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).